

# Conseil communal du 28 mai 2019

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 2. Démission d'un membre du Conseil communal – vérification des pouvoirs d'un conseiller communal suppléant – prestation de serment – tableau de préséance

Suite au déménagement de M. Frédéric DOUILLET, Conseiller communal, celui-ci ne se trouve plus dans les conditions d'éligibilité requises et il y a lieu, dès lors, de procéder à sa demande à la démission de ses fonctions et à la vérification des pouvoirs du suppléant de la liste n° 3 des membres du Conseil communal élus le 14 octobre 2018.

Attendu que le 1<sup>er</sup> suppléant de la liste P.S.-L.B., M. Julien LECOMTE qui a obtenu 151 suffrages à l'élection du 14 octobre 2018 ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité, d'incapacité ou de parenté prévus par les dispositions légales en la matière et qu'il se trouve, par conséquent, dans les conditions d'éligibilité requises, le Conseil est invité à :

- prendre acte de la démission de M. Frédéric DOUILLET en qualité de conseiller communal pour non-respect des conditions d'éligibilité (domiciliation hors de l'entité);
- arrêter les pouvoirs de M. Julien LECOMTE, préqualifié, en qualité de conseiller communal qui sont validés.

## 3. Fabriques d'église de Bailleul, d'Estaimpuis et de Leers-Nord – exercice 2018 – comptes – approbation

- L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Fabrique d'église Saint-Amand » à **Bailleul** arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	5.674,72 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0 (€)
Recettes extraordinaires totales	9.357,81 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	9.357,81 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	580,05 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.065,80 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
<b>Recettes totales</b>	<b>15.032,53 (€)</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>6.645,85 (€)</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>8.386,68 (€)</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

- L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Fabrique d'église Saint-Barthélemy » à **Estaimpuis** arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	21.678,84 (€)
- <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	8.088,90 (€)
Recettes extraordinaires totales	103.574,33 (€)
- <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	0 (€)
- <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	11.464,05 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.551,59 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	20.514,23 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	92.110,28 (€)
- <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	0 (€)
<b>Recettes totales</b>	<b>125.253,17 (€)</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>115.176,10 (€)</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>10.077,07 (€)</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

- L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel « Fabrique d'église Saint-Vaast » à **Leers-Nord** arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	11.912,50 (€)
- <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	9.976,47 (€)
Recettes extraordinaires totales	8.002,20 (€)
- <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	0 (€)
- <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	8.002,20 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.309,35 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.137,36 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	44,06 (€)
- <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	0 (€)
<b>Recettes totales</b>	<b>19.914,70 (€)</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>10.490,77 (€)</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>9.423,93 (€)</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 4. Eglise Protestante Unie de Belgique à Tournai – compte 2018 – approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 janvier 2019 par laquelle le Conseil d'administration de la fabrique d'église protestante à Tournai arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	22.616,83 (€)
- <i>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</i>	19.676,83 (€)
Recettes extraordinaires totales	13.377,42 (€)
- <i>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</i>	5.326,96 (€)
- <i>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</i>	8.050,46 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	7.397,64 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	15.187,88 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	13.326,96 (€)
- <i>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</i>	0 (€)
<b>Recettes totales</b>	<b>35.994,25 (€)</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>35.912,48 (€)</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>81,77 (€)</b>

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

#### 5. Procès-verbal de vérification de l'encaisse communale

Vu la décision du Collège communal du 2 mars 2019 par laquelle il délègue à Mme Sophie VERVAECKE et M. Quentin HUART, Premier échevin ayant notamment en charge les Finances, la compétence du Collège communal pour vérifier les situations de caisse établies par la Directrice financière f.f., et ce pour toute la durée de la mandature 2018-2024, il est proposé au Conseil de viser sans observation le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établi au 31 mars 2019 laissant apparaître les montants suivants :

Compte courant Belfius : 2.154.406,93 euros  
 Compte Bpost : 5.250,84 euros  
 Compte courant ING : 19.025,25 euros  
 Compte courant Fortis : 30.502,88 euros  
 Compte courant CBC : 4.059,45 euros  
 Compte terminal : 18.347,86 euros

Caisses diverses : 2.361,40 euros  
 Avoir justifié : 2.233.954,61 euros

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

6. Intercommunale ORES Assets – assemblée générale du 29 mai 2019 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 29 mai 2019 de l'intercommunale ORES Assets :

- 2<sup>e</sup> point – comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
  - approbation des comptes annuels d'ORES Assets au 31.12.2018
  - approbation du rapport de prises de participation
  - approbation de la proposition de répartition bénéficiaire relative à l'exercice 2018
- 3<sup>e</sup> point – décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018
- 4<sup>e</sup> point – décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018
- 5<sup>e</sup> point – constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de « contact center »
- 6<sup>e</sup> point – modifications statutaires
- 7<sup>e</sup> point – nominations statutaires
- 8<sup>e</sup> point – actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

7. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 5 juin 2019 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil se propose d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2019 de l'intercommunale IMSTAM :

- 1<sup>er</sup> point – nomination du Commissaire « Mazars Réviseurs d'Entreprises » pour les exercices comptables 2019, 2020 et 2021 et de manière exceptionnelle, validation de la nomination à effet rétroactif pour l'exercice 2018
- 2<sup>e</sup> point – approbation des procès-verbaux des assemblées générales des 4 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 3<sup>e</sup> point – plan stratégique 2019
- 4<sup>e</sup> point – budget 2019
- 5<sup>e</sup> point – rapport de gestion et d'activités et comptes de résultats 2018
- 6<sup>e</sup> point – rapport du réviseur (projet)
- 7<sup>e</sup> point – rapports du Comité de rémunération
- 8<sup>e</sup> point – décharge aux administrateurs
- 9<sup>e</sup> point – décharge au réviseur

10<sup>e</sup> point – nomination des administrateurs au Conseil d'Administration

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

8. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) – assemblée générale du 13 juin 2019 – désignation des cinq délégués – approbation des points portés à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 juin 2019 de l'intercommunale IMIO :

Le Conseil est invité à :

- désigner, conformément à l'article L1523-11 du CDLD, cinq représentants, dont trois au moins représentent la majorité du Conseil communal :

- M. Quentin HUART (P.S-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S-L.B.)
- M. Frédéric DI LORENZO (P.S-L.B.)
- M. Dominique CANTA (P.S-L.B.)
- M. Julien LECOMTE (P.S-L.B.)

pour représenter la Commune à l'Assemblée générale du 13 juin 2019 de l'intercommunale IMIO, ainsi qu'à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires durant toute la mandature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

- approuver l'ordre du jour dont les points concernent :
1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
  2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
  3. Présentation et approbation des comptes 2018 ;
  4. Point sur le Plan Stratégique ;
  5. Décharge aux administrateurs ;
  6. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
  7. Démission d'office des administrateurs ;
  8. Règles de rémunération ;
  9. Renouvellement du Conseil d'Administration.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

9. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019 de l'intercommunale IPALLE :

1. Approbation des comptes annuels statutaires au 31.12.18 de la S.C.R.L. IPALLE (1.1. à 1.4.)
2. Approbation des comptes annuels consolidés au 31.12.18 de la S.C.R.L. IPALLE (2.1. à 2.4.)
3. Rapport annuel de Rémunération (art. 6421 – 1 CDLD)
4. Décharge aux Administrateurs
5. Décharge au Commissaire (réviseur d'entreprises)
6. Mission d'audit des comptes consolidés. Approbation des honoraires
7. Installation du nouveau Conseil d'Administration
8. Désignation du Réviseur pour l'exercice 2019 – 2021
9. Création de la société REPLIC
10. R.O.I. des organes et fixation des rémunérations : confirmation

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

10. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

L'assemblée est invitée à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 de l'intercommunale IGRETEC :

- 1<sup>er</sup> point – Affiliations/Administrateurs
- 2<sup>e</sup> point – Modifications statutaires
- 3<sup>e</sup> point – Comptes annuels regroupés arrêtés au 31.12.2018 – comptes annuels consolidés IGRETEC/SORESIC arrêtés au 31.12.2018 – rapport de gestion du Conseil d'Administration – rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
- 4<sup>e</sup> point – Approbation des comptes annuels regroupés arrêtés au 31.12.2018
- 5<sup>e</sup> point – Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du C.D.L.D.
- 6<sup>e</sup> point – Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018
- 7<sup>e</sup> point – Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018
- 8<sup>e</sup> point – Transfert des compétences de la Commission permanente du Secteur 4 au Conseil d'Administration.
- 9<sup>e</sup> point – création de la S.A. SODEVIMMO
- 10<sup>e</sup> point – Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations
- 11<sup>e</sup> point – Tarification In House : modifications et nouvelles fiches
- 12<sup>e</sup> point – Désignation d'un réviseur pour 3 ans
- 13<sup>e</sup> point – Renouvellement de la composition des organes de gestion

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**11. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019 – approbation des points inscrits à l’ordre du jour**

Il est proposé au Conseil d’approuver les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019 de l’intercommunale I.E.G. :

- 1<sup>er</sup> point – rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2<sup>e</sup> point – rapport spécifique sur les prises de participation
- 3<sup>e</sup> point – rapport de rémunération
- 4<sup>e</sup> point – rapport du contrôleur aux comptes
- 5<sup>e</sup> point – approbation des comptes annuels 2018 et affectation du résultat
- 6<sup>e</sup> point – décharge à donner aux administrateurs
- 7<sup>e</sup> point – décharge à donner au contrôleur aux comptes
- 8<sup>e</sup> point – renouvellement du Conseil d'Administration
- 9<sup>e</sup> point – désignation d’un réviseur pour les exercices 2019 à 2021

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**12. Intercommunale IDETA – assemblée générale du 28 juin 2019 – approbation des points inscrits à l’ordre du jour**

L’assemblée est invitée à approuver les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale du 28 juin 2019 de l’intercommunale IDETA :

- 1<sup>er</sup> point – Rapport d'activités 2018
- 2<sup>e</sup> point – Comptes annuels au 31.12.2018
- 3<sup>e</sup> point – Affectation du résultat
- 4<sup>e</sup> point – Rapport du Commissaire-Réviseur
- 5<sup>e</sup> point – Décharge au Commissaire-Réviseur
- 6<sup>e</sup> point – Décharge aux Administrateurs
- 7<sup>e</sup> point – Augmentation du capital Enora
- 8<sup>e</sup> point – Modification statutaire - Ouverture du capital de l’IDETA aux personnes morales de droits publics (Centres publics d’action sociale, régies communales autonomes, zones de police, zones de secours, etc.) situées dans le ressort territorial des communes affiliées au Secteur Etudes et création d’une catégorie de parts «B1»
- 9<sup>e</sup> point – Rapport de rémunération
- 10<sup>e</sup> point – Rapport du Comité de rémunération
- 11<sup>e</sup> point – Démission d’office du Conseil d’administration

12<sup>e</sup> point – Renouvellement du Conseil d'administration

13<sup>e</sup> point – Règlements d'Ordre Intérieur des organes de gestion

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

13. S.C.R.L. Les Heures Claires – assemblées générales – désignation des délégués communaux

Sur base de l'article 146, al. 1er du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et de l'article 31, al. 3, des statuts coordonnés de la S.C.R.L. Les Heures Claires, il est proposé au Conseil de désigner, pour représenter la Commune aux assemblées générales de la S.C.R.L. Les Heures Claires pour l'ensemble de la législature 2018-2024, les personnes suivantes :

- Mme Christine DUBUS (P.S.-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S.-L.B.)
- Mme Isabelle MARQUETTE (P.S.-L.B.)
- Mme Sabine VAN GYSEL (P.S.-L.B.)
- Mme Chloé TRATSAERT (P.S.-L.B.)

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

14. Approbation du plan d'investissement communal de 2019 – 2021

La circulaire ministérielle du 15 octobre 2018 accorde à la Commune de Estaimpuis, dans le cadre du plan d'investissement communal une subvention d'un montant de 605.275,38 €, T.V.A. comprise.

Dès lors, le montant global du plan d'investissement communal s'élève au montant de 1.008.792,30 € dont 40 % de part communale soit 403.516,92 €, T.V.A. comprise.

Vu la nécessité d'introduire des projets pour une somme entre 150 et 200 % du montant de l'enveloppe allouée, l'assemblée est invitée à approuver le plan d'investissement communal 2019 – 2021.

Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire ce suivant le détail ci-après :

2020 – travaux de voirie et égouttage, rue de la Frontière : **663.715,25 €**, T.V.A. comprise  
(montant à charge de la SPGE : 359.000,00 €)

2019 – travaux de voirie, rue de la Fournette : **268.620,00 €**, T.V.A. comprise

2020 – travaux de voirie, rue des Salinnes (partie 1) : **359.975,00 €**, T.V.A. comprise

- 2021 – travaux de voirie, rue des Salinnes (partie 2) : **317.867,00 €**, T.V.A. comprise  
 2020 – travaux de rénovation de mur d’enceinte, cimetière d’Estaimbourg : **166.500,00 €**, T.V.A. comprise  
 2019 – travaux de rénovation de mur d’enceinte, cimetière de Bailleul : 124.000,00 €, T.V.A. comprise  
 2021 – travaux de remplacement des jeux, rue des Mésanges à Leers-Nord : 40.000,00 €, T.V.A. comprise

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**15. Estaimpuis – PIC 2019-2021 – point 1 : travaux de voirie et d’égouttage prioritaire de la rue de la Frontière à Leers-Nord – proposition de délégation de maîtrise d’ouvrage**

Dans le cadre du plan d’investissement communal 2019-2021, la commune d’Estaimpuis a décidé d’introduire divers dossiers dont celui de la réfection de la voirie et de l’égouttage prioritaire de la rue de la Frontière à Leers-Nord.

De ce fait, il est proposé au Conseil :

- sous réserve d’approbation par le Service Public de Wallonie – Département des Infrastructures Subsidiées du plan d’investissement 2019 – 2021, d’approuver la convention avec l’intercommunale IPALLE ;
- sous réserve d’approbation par le Service Public de Wallonie – Département des Infrastructures Subsidiées du plan d’investissement 2019 – 2021, de confier la mission d’étude et de direction du chantier relatif à la voirie et égouttage prioritaire de la rue de la Frontière à ladite intercommunale ;
- de confier la mission de surveillance du chantier relatif à la voirie et égouttage prioritaire de la rue de la Frontière à Leers-Nord au service travaux de l’Administration communale d’Estaimpuis ;
- de financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 421/733.60 ;
- de transmettre à IPALLE la présente décision accompagnée de la convention dûment complétée et signée.

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l’Autorité supérieure.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**16. Rénovation urbaine de la place d'Estaimpuis – approbation de la convention de réaffectation 2019**

Dans le cadre du dossier de rénovation urbaine de la place d'Estaimpuis, l'assemblée est invitée à marquer accord sur le projet de convention de réaffectation 2019 tel qu'établi par la Région pour la réalisation du projet de « Construction de logements pour Jeunes, rue de la Verte Plaine à Estaimpuis », et pour lequel le montant de la réaffectation établi à 1.071.765,95 € servira à assurer la part régionale de 1.024.800,00€, soit 80 % du coût des travaux, estimé à 1.281.000,00 €

La Commune s'engage à respecter le délai imposé pour la transmission, à la Région, des documents attestant l'utilisation du montant réaffecté deux mois avant le délai de 2 ans à dater de la notification de la convention.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**17. Opération immobilière – Néchin – rue du Patronage 9 et 11 – acquisition terrain dans le cadre du P.C.D.R. – décision**

L'ensemble immobilier situé à Néchin, rue du Patronage n<sup>os</sup> 9 et 11, est mis en vente au prix estimé de 210.000 euros.

Or ledit bien pourrait faire l'objet d'une acquisition stratégique telle que précisée dans la circulaire 2019/01 point 11 (projets fonciers) dans le cadre du PCDR avec obligation de mise en œuvre d'une ou plusieurs fiche(s)-projet(s) dans les 5 ans ;

Considérant que dans ce cadre, un subside de 80 % pourrait être obtenu, une convention-acquisition a été sollicitée auprès du SPW et obtenue, réglant ainsi l'octroi d'un engagement de 184.400 € destiné à couvrir le subside du Développement Rural.

Dès lors, le Conseil se propose :

- d'acquérir pour cause d'utilité publique à l' « ASBL Œuvres paroissiales du Doyenné du Val de l'Escaut », l'ensemble immobilier situé rue du Patronage 9 et 11 à Néchin, cadastré commune d'Estaimpuis – 6ème division – Néchin, section C pour une contenance de 18 ares 10 centiares au prix de 210.000 euros ;
- d'imputer les dépenses ci-dessus au budget communal extraordinaire de 2019 par voie de modification budgétaire numéro 1 sous l'article 124/71160 : 20190029.2019 ;
- de déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à M. Daniel SENESAEL, Bourgmestre, et à Mme Virginie BREYNE, Directrice générale, pour signer valablement l'acte notarié.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**18. Opération immobilière – Leers-Nord – rue du Cornet, arrière du n° 26 – acquisition parcelle de jardin – décision**

La propriétaire du numéro 26 de la rue du Cornet à Leers-Nord souhaite vendre une partie de son jardin, d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, située à l'arrière de son habitation et jouxtant la cour de récréation de l'école communale de Leers-Nord.

La Direction de cette dernière s'est montrée particulièrement intéressée par cette mise à disposition de parcelle supplémentaire et ce, au profit de projets pédagogiques ou d'espaces de détente pour les élèves ;

Dès lors, l'assemblée est invitée à :

- acquérir pour cause d'utilité publique à Mme Julie DENDONCKER, une parcelle de jardin située rue du Cornet, à l'arrière du n° 26, cadastrée d'après titre et selon matrice cadastrale Estaimpuis – 7<sup>ème</sup> division – Leers-Nord, section B partie du n°122Z3P pour une contenance d'après mesurage de deux ares pour un montant de 7.000,00 euros ;
- d'imputer les dépenses ci-dessus au budget communal extraordinaire de 2019 par voie de modification budgétaire numéro 1 sous l'article 124/71160 : 20190035.2019 ;
- déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à M. Daniel SENESAEL, Bourgmestre, et à Mme Virginie BREYNE, Directrice générale, pour signer valablement l'acte notarié.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

**19. Opération immobilière – Leers-Nord – rue de Belva (chemin n° 2) – aliénation d'une parcelle de jardin – décision**

Le Conseil se propose de :

- vendre à M. Yves DUTHOIT une parcelle de jardin située à Estaimpuis (7<sup>ème</sup> division – Leers-Nord), une parcelle de jardin située rue de Belva (Chemin n° 2) cadastrée section A n°395AP pour une contenance d'après mesurage de 63 centiares pour un montant de 945,00 euros;
- déléguer le Collège communal pour mener à bonne fin la présente décision et de donner pouvoir à M. Daniel SENESAEL, Bourgmestre, et à Mme Virginie BREYNE, Directrice générale, pour signer valablement l'acte notarié.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Pour Vous !</b>	.....	.....	.....	.....
<b>Écolo</b>	.....	.....	.....	.....
<b>TOTAL</b>	.....	.....	.....	.....

## 20. Appel à projets communaux dans le cadre de la supracommunalité en Province de Hainaut

Vu l'appel à projets communaux dans le cadre de la "supracommunalité" lancé par la Province de Hainaut pour les années 2019-2020, l'assemblée est invitée à :

- adhérer au projet "Un arbre pour la Wapi" confié à l'opérateur A.S.B.L. Wallonie picarde « Un arbre pour la Wallonie picarde », rue des Sequins 31 à 7603 BON-SECOURS ;
- autoriser la Province de Hainaut à verser le subside disponible dans le cadre de l'appel à projets supracommunalité à l'opérateur repris ci-dessus.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	....	....	....
<b>Pour Vous !</b>	....	....	....	....
<b>Écolo</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

## 21. Plan de Cohésion Sociale – adoption

En date du 29 novembre 2018, la Région wallonne (Direction de la Cohésion sociale) a lancé un appel à candidature pour les Plans de Cohésion Sociale 2020-2025 auquel le Collège communal a répondu en séance du 15 décembre 2018.

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par ladite Direction, la Commune est susceptible de recevoir une subvention annuelle minimum de 75 989,54 € pour la mise en œuvre d'un P.C.S. pour la programmation 2020-2025.

Dès lors, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le Plan de Cohésion Sociale tel que présenté ;
- de transmettre la délibération par courrier électronique à la Direction précitée et ce, avant le 3 juin prochain.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	....	....	....
<b>Pour Vous !</b>	....	....	....	....
<b>Écolo</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

## 22. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

L'assemblée est invitée à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
<b>P.S./L.B</b>	.....	....	....	....
<b>Pour Vous !</b>	....	....	....	....
<b>Écolo</b>	....	....	....	....
<b>TOTAL</b>	.....	....	....	....

## **H U I S C L O S**

23. Ratification délibération Directeur Général commun Commune/C.P.A.S.

24. Personnel enseignant – congés pour prestations réduites

25. Personnel enseignant – interruptions de carrière

26. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

27. Personnel communal – procédure disciplinaire – audition

Bonne séance

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre